



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

**Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale et de la  
Protection des Populations**

Rodez, le 8 novembre 2016

Service Sécurité et Qualité  
Sanitaires de l'Alimentation

**Ministère de l'Agriculture, de l'AgroAlimentaire  
et de la Forêt  
Direction Générale de l'Alimentation  
Bureau Exportation Pays Tiers  
Sous Direction des Affaires Sanitaires  
Européennes et Internationales  
251, rue Vaugirard  
75 732 PARIS cedex 15**

Dossier suivi par : Thomas DOUTE

Tél. : 05 65 73 40 68  
Fax : 05 65 73 52 01  
Mél : ddcsp-sqsa@aveyron.gouv.fr

Objet : Transmission des actions correctives validées mise en place par la société  
SPM suite à l'audit du CNCA

N/Réf : HA1600653

**BORDEREAU D'ENVOI**

N°d'ordre des pièces	DÉSIGNATION DES PIÈCES	Nombre	OBSERVATIONS
1	Bonjour, veuillez trouver ci-joint les actions correctives mise en place par la société SPM suite au rapport émis par le CNCA et présentant les non-conformités ; Ces actions correctives ont été validées par la DDCSPP de l'Aveyron. Bien cordialement	1	Pour attribution

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations

